



Edito par Bernard Guidou  
Secrétaire général  
de l'UFR



© Pascale Lalys

# RETRAITÉ-E-S, TOUTES LES RAISONS DE VOTER CGT

Les élections de vos  
représentants au conseil  
d'administration de la Caisse  
de Prévoyance et de Retraite  
se tiendront en octobre 2018.

**Des élus CGT pour défendre  
et améliorer nos droits.**

Face à un gouvernement au service du MEDEF qui n'a de cesse de remettre en cause nos droits, il est important d'avoir des élus disposant d'une organisation structurée et ayant la volonté d'élever le rapport de forces des salariés actifs et retraités. Nos deux élus sortants, représentant les retraités au Conseil d'Administration de la Caisse de Prévoyance et de Retraite de la SNCF, ont rempli ce mandat depuis les dernières élections qui se sont déroulées en 2013.

L'augmentation de la CSG, le quasi blocage des pensions depuis 5 ans, l'explosion des prix des produits de première nécessité, ont fortement détérioré les conditions de vie des retraités. L'imposante mobilisation des retraités du 15 mars dernier, avec près de 200 000 manifestants, démontre le mécontentement des retraités et leur exigence de mesures permettant d'améliorer leur pouvoir d'achat. Le passage à la mensualisation de la pension, la dématérialisation des documents, les fermetures d'antennes, l'accueil téléphonique défaillant, sont aussi des éléments de mécontentement chez les retraités.

Au-delà des initiatives locales et régionales prises par la CGT dans les territoires, la Fédération CGT des Cheminots, sous l'impulsion de son Union Fédérale des Retraités, a organisé dans l'unité avec les UFR UNSA, SUD-Rail et CFDT, la riposte sous la forme d'une pétition nationale en direction des retraités et des actifs. Il est à noter que la FGRCF, qui dispose de 2 élus représentant les retraités, s'est désolidarisée de la démarche unitaire et a refusé de se joindre à cette action.

**Forts de plus de 40 000 signatures dont 35 000 pour la CGT**, nous avons contraint la Direction de la Caisse à recevoir, en juillet 2017, une délégation unitaire au cours de laquelle elle s'est engagée à :

- Lancer une étude pour identifier les pensionnés « fragiles » sur le numérique, afin de leur envoyer leurs bulletins de pension (et autres décomptes) par courrier papier ;
- Engager une réflexion autour des prérogatives des antennes et du développement des permanences en territoires ;
- Améliorer l'accueil téléphonique par une évolution de l'outil technique et de l'organisation du travail.

La CGT et ses élus à la caisse seront vigilants pour que ces engagements soient tenus.

Les huit candidates et candidats CGT qui se présentent à vos suffrages, ont l'ambition et la volonté, avec leur organisation CGT, de poursuivre ce travail.

**Voter CGT dans un moment crucial pour l'avenir du service public SNCF, nos droits, notre statut et pour notre système de retraite et de santé, c'est aussi envoyer un message clair au Gouvernement et à la Direction SNCF pour l'exigence d'une autre politique.**

# LA REVALORISATION DES PENSIONS

- La situation du pouvoir d'achat des retraités est préoccupante et nécessite de se mobiliser. La CGT en fait une priorité.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les retraites des cheminots sont revalorisées dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des retraités, sur la base de l'inflation sur les prix.
- Les gouvernements successifs ne cessent de modifier les règles des augmentations éventuelles. De revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier, nous sommes passés en avril, puis en octobre, pour un retour au mois de janvier mais de l'année A + 1. Du calcul d'un prévisionnel d'inflation, nous sommes passés sur une inflation calculée sur les 12 derniers mois. Toutes ces modifications font perdre du pouvoir d'achat aux retraités auxquelles s'ajoutent le quasi blocage des pensions depuis 5 ans et l'augmentation des prélèvements comme dernièrement la CSG avec une augmentation de 25%.
- En 2007, dans le cadre de la réforme des retraites, la CGT avait obtenu que : « *chaque année, l'évolution des pensions sera examinée spécialement à l'occasion d'une réunion du Conseil d'Administration de la caisse. Ceci donnera lieu à une délibération qui sera adressée au gouvernement* ».
- Chaque année, les administrateurs CGT proposent une délibération partagée par les autres administrateurs représentant les cheminots et chaque fois, le Président du CA et les administrateurs SNCF votent contre. Elle ne peut donc être envoyée au gouvernement.
- Non seulement la Direction SNCF contraint l'augmentation des salaires des actifs (3<sup>e</sup> année de blocage des salaires) avec une incidence à terme sur leur retraite, mais en plus elle fait barrage à d'éventuelles négociations sur les pensions, et notamment sur les basses pensions.
- Les administrateurs rappellent régulièrement les revendications CGT en matière de revalorisation des retraites, passant notamment par un retour à la péréquation bénéfique pour l'ensemble des pensions, et particulièrement pour les basses pensions.

## DÉCENTRALISER la CPR pour plus de proximité !

- Sur ordre du Ministère des Affaires Sociales, la Direction de la caisse s'est inscrite dans une démarche de réduction de ses coûts de fonctionnement au travers de « la COG » (Convention d'Objectifs et de Gestion).
- La dématérialisation des documents (la suppression du bulletin de pension et du décompte maladie), la fin des enveloppes pré-imprimées, les réorganisations incessantes en interne, rentrent dans ce contexte d'économies.
- Tout comme l'annonce d'un « nouveau schéma directeur des antennes » qui affiche concrètement une fermeture des antennes de Clermont-Ferrand et Chambéry, fermetures contestées par les affiliés, avec la CGT.
- Parallèlement, la caisse a obligation d'animer des lieux de rendez-vous avec les cheminots afin que ces derniers puissent préparer leur dossier retraite.
- La CGT propose que ces lieux (des locaux SNCF en lien avec l'Action Sociale), que la Caisse dénomme des « permanences », soient élargis à l'ensemble du territoire et que tous les dossiers traités par la caisse puissent y être abordés (retraite, maladie, demandes de recours...).



© Pascale Lalys

## MENSUALISATION des pensions à échoir

- En octobre 2011, le gouvernement, dans un souci affiché d'aligner les régimes spéciaux sur le régime général, veut imposer rapidement le versement mensuel des pensions.
- La direction de la CPR, suivant les directives gouvernementales, met en avant la crise et ses conséquences sur la trésorerie du régime pour examiner le paiement des pensions de retraite.
- Les mobilisations initiées par la CGT ont permis de faire reculer le Gouvernement et la direction de la Caisse sur toutes leurs prétentions.
- Si depuis 2016 les pensions sont mensuelles, elles demeurent versées « à terme à échoir » c'est-à-dire en début de mois.
- C'est un droit important car, dans le cas du décès d'un conjoint ou de la conjointe, le montant de la pension versée reste acquis à la veuve ou au veuf de l'affilié-e.
- La Fédération CGT des Cheminots, son UFR et ses élus au CA de la CPR continueront à mobiliser les cheminots actifs et retraités sur l'avenir de notre régime spécial.

# RÉGIME SPÉCIAL CPRP SNCF

## Quelques éléments sur son rôle et son fonctionnement :

- En 2007, suite à la mise en place de nouvelles normes comptables, notre caisse de prévoyance et notre caisse de retraite deviennent une véritable caisse de Sécurité Sociale. La CPRP SNCF est née. Les pensionnés de droits directs peuvent voter pour leurs représentants au Conseil d'Administration de la caisse.
- La FGRCF, soutenue par SUD-Rail, dépose un recours au Conseil d'Etat. Ce dernier confirme la création de la caisse mais en profite pour réduire les prérogatives du Conseil d'Administration qui ne peut plus décider du règlement (et donc des droits des cheminots actifs et retraités) en matière d'assurance maladie, maternité, décès. C'est donc le gouvernement qui décide de tout.
- La CPRP SNCF est chargée du recouvrement des cotisations et du versement des prestations sociales aux cheminots actifs et retraités, prévues par les textes réglementaires. Elle gère les cotisations salariales et patronales, c'est-à-dire la part du salaire appelée « salaire socialisé », donc l'argent des cheminots.
- Tout au long de leur mandat, les administrateurs CGT ont veillé à la bonne application des droits des cheminots et ont été porteurs de leurs revendications pour améliorer les droits et les prestations.
- C'est bien avec l'appui de l'ensemble des cheminots actifs et retraités que les prochains élus CGT au CA de la caisse pourront exercer leur mandat dans les meilleures conditions et porteront avec conviction les exigences des retraités.

## Composition Conseil d'Administration

- 1 président (porteur d'1 voix) ;
- 17 membres représentant les actifs et 2 membres pour représenter les retraités (porteurs d'1 voix chacun) ;
- 6 représentants de la SNCF (porteurs de 3 voix chacun).

Lors d'une délibération, en cas d'égalité de voix, celle du Président est prépondérante.

Assistent aussi au CA, mais ne votent pas, les représentants des ministères chargés du budget et de la sécurité sociale, le contrôleur général économique et financier ainsi qu'un représentant du ministère des transports.



## PSNP<sup>(1)</sup>... DE QUOI PARLE-T-ON ?

- Financé par les cotisations supérieures à celles du Régime Général, notre Régime Spécial d'Assurance Maladie génère des excédents financiers.
- Sur proposition de la CGT (en 2006), la caisse a délivré des prestations supplémentaires aux affiliés... en précisant que celles-ci seraient maintenues « tout le temps que les excédents le permettraient ». D'où le caractère « non pérenne » de ces prestations.
- C'est en 2012 que le Gouvernement a modifié les règles de financement entre les régimes en limitant la contribution à notre caisse à hauteur de l'équilibre de ses comptes... excluant tout excédent.
- D'où la démarche de la Direction de la CPR de remettre en cause ces prestations spécifiques, en commençant par « le forfait optique » de 100€ (en 2015).
- Une décision combattue par la CGT et ses administrateurs dans le sens où ces prestations spécifiques non pérennes répondent à un besoin indispensable aux affiliés, particulièrement les foyers les plus modestes.
- Suite aux travaux menés par le Groupe de Travail sur les PSNP impulsé par la CGT et compte tenu des perspectives financières actuelles, la commission a proposé de reconduire les PSNP jusqu'au 31 décembre 2018.
- La CGT a pour objectif de :
  - Rendre pérennes ces prestations considérées comme indispensables par tous ;
  - Mettre en place une dotation spécifique pour continuer à financer ces prestations.

**En renouvelant votre confiance aux candidats présentés par la CGT, nous donnerons ensemble les moyens de faire aboutir nos revendications !**

(1) Prestations Spécifiques Non Pérennes

# VOTEZ POUR DES CANDIDAT-E-S DE PROXIMITÉ ET DES MILITANT-E-S

AU SERVICE DE VOS REVENDEICATIONS ET À L'ÉCOUTE DE VOS PRÉOCCUPATIONS

## TITULAIRES



Hervé Giudici  
Dijon



Pascale Soulard  
Nantes



Loïc Bourgeon  
Rennes



Lucienne Gay  
Montpellier

## SUPLÉANT-E-S



Marie-Christine  
Ménard  
Lille



Dominique Launay  
Paris Rive Gauche



Nadine Lechevalier  
Normandie



Daniel Blache  
Chambéry

© Pascale Lalys

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Fonction : .....

Grade : .....

Position de rémunération : .....

Établissement : .....

Tél. : .....

E-mail : .....



### J'ADHÈRE À LA CGT

FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS  
263 rue de Paris - case 546  
93515 Montreuil cedex  
Tél. 01 55 82 84 40  
orga@cheminotcgt.fr  
www.cheminotcgt.fr

### BULLETIN D'ADHÉSION

Ne dites plus :  
«Que fait la CGT» ?  
**FAITES-LA !**

Nom du secteur : ..... Tél. : .....

Syndicat : ..... Tél. : .....

Nom du contact : .....

Nom du syndiqué : .....